



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

exportations

Question écrite n° 25117

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée du commerce extérieur sur le salon Interplastica à Moscou qui s'est tenu du 29 janvier au 1er février 2008. Ce salon international regroupait quelques 580 exposants. Renseignements pris auprès d'Ubifrance, seules 12 sociétés étaient présentes à ce salon, alors que nous avons dénombré pratiquement 300 exposants allemands. Le déficit commercial de 2007 se situe autour de 40 milliards d'euros. Cette aggravation est liée à une dégradation de notre solde industriel et le manque de représentants français dans des salons d'importance mondiale est problématique pour l'économie de notre pays. Malgré le bon vouloir d'Ubifrance, les industriels français restent frileux et ne participent pas à ces rencontres d'importance. Il lui demande quelles stratégies elle compte mettre en place afin d'intéresser et de motiver nos industriels pour plus de participation et d'efficacité dans leur stratégie export.

Texte de la réponse

Afin de mieux encourager nos industriels dans leur stratégie export, en particulier sur les salons, de nouvelles dispositions ont été mises en place en 2008. Elles concernent aussi bien les procédures financières individuelle (soutien individualisé à la demande export - SIDEX) que collective (labellisation, opérations du réseau Ubifrance et les missions économiques) : le SIDEX, auparavant réservé à la finalisation de contrats, est étendu à la prospection à concurrence de trois soutiens « prospection » par an, qui peuvent prendre la forme de mission sur un salon ; la procédure de labellisation voit ses soutiens financiers considérablement augmentés, en particulier en cas de pavillon collectif sur les pays prioritaires définis en 2008. Enfin, les crédits d'intervention alloués annuellement à Ubifrance ont été considérablement renforcés ; outre le financement des procédures SIDEX et labellisation, ils permettront également de faire baisser le prix des actions collectives de promotion payé par les petites et moyennes entreprises (PME), en particulier les pavillons organisés par Ubifrance sur les salons afin de travailler à armes égales face à nos principaux concurrents européens. De façon plus générale, les PME disposent désormais d'une « boîte à outils » à l'export particulièrement performante et des évolutions seront développées ces prochains mois. Le volontariat international en entreprise (VIE) a été assoupli avec les deux dispositions inscrites dans la loi de modernisation de l'économie, qui offrent la possibilité de réaliser son VIE dans plusieurs entreprises différentes, si besoin en périodes non consécutives, et de différencier pour les VIE le montant de l'indemnité qui leur est attribuée, en fonction de la nature des activités exercées. Ubifrance sera notamment dotée d'un réseau commercial à l'étranger, à partir de 2009, en gérant directement les principales missions économiques dédiées à l'appui aux entreprises. La fonction d'animation du dispositif par Ubifrance sera renforcée avec la convention-cadre de partenariat signée le 23 avril 2008 entre la direction générale du Trésor et de la politique économique, Ubifrance et les chambres consulaires (Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie et Union des chambres de commerce françaises à l'étranger). La déclinaison régionale de cet accord est en cours. Ainsi, après la Picardie, l'Alsace et le Nord-Pas-de-Calais, signataires en mai et en juin, sept autres organisations consulaires régionales ont prévu de signer avec Ubifrance en 2008 : Bourgogne, Bretagne, Limousin, Basse-Normandie, Île-de-France, Pays de la Loire et Lorraine.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25117

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 2008, page 4990

Réponse publiée le : 21 octobre 2008, page 9019